

Lycée Albert Schweitzer – CPGE Lettres Lyon – LSH

Année 2017-2018 – Concours accessibles

Préparation aux concours d'entrée à l'École normale supérieure de Lyon (E.N.S.-L.S.H.).
Préparation aux concours d'entrée aux écoles de commerce et de management.
Préparation aux concours d'entrée aux Instituts d'études politiques.
Préparation au concours d'entrée à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.
Préparation au concours d'entrée au CELSA.
Préparation au concours d'entrée à l'ISMaPP.
Préparation au concours d'entrée aux écoles d'interprétariat et de traduction.
Concours d'entrée à l'École nationale des chartes, dont le programme est en partie commun à celui des ENS.
Accès en licence ou en master à l'université.
Accès au statut d'auditeur libre aux E.N.S

Les concours ouverts aux khâgneux reposent désormais en totalité ou en partie, pour leurs épreuves écrites d'admissibilité, sur une Banque d'Epreuves Littéraires (BEL) qui leur est commune. Par ailleurs, la Banque Commune d'Epreuves (BCE) ouvre également des possibilités aux littéraires. Ces dispositifs présentent l'avantage d'accroître sensiblement, selon les modalités propres à chaque école, le nombre des concours accessibles aux étudiants par la voie littéraire. Par ailleurs, des admissions spécifiques sur dossier en L3 ou M1, spécifiques à chaque école, existe.

Les classes préparatoires littéraires conduisent ainsi vers des formations très variées, dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, mais aussi de l'information, du journalisme, de la communication, de la traduction et de l'interprétariat, de la conservation du patrimoine, des sciences politiques, du commerce et du management, de l'encadrement militaire ou civil...

L'inscription aux concours des ENS est gratuite ; elle est payante pour les concours des écoles de commerce, pour les IEP et autres grandes écoles. Les étudiants boursiers bénéficient cependant de conditions particulières.

I. École normale supérieure de lettres et sciences humaines (Lyon)

A/ Admission sur concours

Les Écoles normales supérieures (Lyon, Ulm) forment de futurs enseignants et /ou chercheurs. Elles offrent un enseignement de haut niveau, développent des partenariats avec des établissements français et étrangers, qui donnent aux étudiants la possibilité de parcours variés. Les élèves normaliens ont le statut de fonctionnaires-stagiaires et sont rémunérés. Les débouchés sont présentés dans [la notice relative aux concours d'entrée](#).

Les épreuves écrites reposent sur la Banque d'Epreuves Littéraires (BEL) dont les conditions d'admission sont précisées par [l'arrêté ministériel du 27 octobre 2017](#).

Quatre de ces épreuves (français, philosophie, histoire et langue vivante) sont communes aux concours Lyon et Ulm. Deux autres sont propres à chacune des deux ENS :

- géographie et spécialité pour l'E.N.S.-L.S.H. (Lyon).

- langue et culture ancienne, et épreuve de spécialité pour l'ENS (PARIS, rue d'Ulm).

* Les élèves préparant l'ENS de Lyon qui étudient une langue ancienne ont donc la possibilité de se présenter aussi au concours de l'ENS Ulm.

Coef.	Durée	
Épreuves écrites d'admissibilité à l'E.N.S.-L.S.H. (Lyon)		
2	6h	Composition française.
1	6h	Composition de philosophie.
1	6h	Composition d'histoire.
1	6h	Épreuve de langue vivante.

1	5h	Composition de géographie. Épreuves de spécialité :
1	3h	- en Lettres classiques :
1	3h	o version latine.
2	5h	o version grecque.
2	5h	- en Lettres modernes : étude de texte postérieur à 1615.
1	3h	- en Philosophie : dissertation.
1	3h	- en Histoire et Géographie.
		o explication de texte ou document historique.
		o commentaire de document géographique.
Épreuves orales d'admission à l'E.N.S.-L.S.H.		
1,5	30mn	Explication de texte tiré du programme.
1	25 mn	Approche des sciences humaines (sur programme spécifique). Épreuves de spécialité :
2	30mn	- en Lettres classiques :
2	30mn	o explication de texte latin (sur programme).
		o explication de texte grec (sur programme).
		- en Lettres modernes :
2,5	30mn	o étude synthétique de deux textes.
1,5	30mn	o analyse de texte de langue vivante A / B ou explication de texte de langue ancienne (latin ou grec).
		- En Histoire et Géographie
1,5	30mn	o interrogation d'histoire.
1,5	30mn	o interrogation de géographie.
1	30mn	o analyse de texte de langue vivante A / B ou explication de texte de langue ancienne (latin ou grec).
		- en Philosophie
1,5	30mn	o explication d'un texte philosophique.
1,5	30mn`	o exposé sur une question de philosophie.
1	30mn	o analyse de texte de langue vivante A / B ou explication de texte de langue ancienne (latin ou grec).

Remarques sur les épreuves écrites du tronc commun :

Les épreuves écrites de lettres, de philosophie, d'histoire et de géographie portent toutes sur un **programme annuel** :

- Épreuve de lettres : le programme est défini chaque année selon deux axes :
 1. Genres et mouvements (ex, le roman, le théâtre, la poésie, l'autobiographie).
 2. Questions (ex. : l'œuvre et le lecteur, littérature et politique, littérature et morale).
 Ces axes sont abordés à travers, en général, quatre œuvres littéraires réparties sur quatre siècles.
- Épreuves de langues anciennes : les textes proposés (pour l'épreuve de spécialité du concours de Lyon [version] ou l'épreuve du tronc commun du concours d'Ulm [version avec ou sans commentaire]) sont liés à un thème de culture antique défini pour deux ans et étudié depuis l'hypokhâgne.
- Épreuve de philosophie : le programme de tronc commun en première supérieure porte sur l'un des six domaines étudiés en lettres supérieures : « la métaphysique », « la science », « la politique, le droit », « l'art, la technique », « la morale », « les sciences humaines : société, langage, culture ».
- Épreuve d'histoire : le programme annuel définit des questions portant en alternance sur la France ou le monde de la fin du XVIII^e à la fin du XX^e siècle.
- L'épreuve de L.V., composée de deux parties, propose le commentaire en langue étrangère d'un texte d'auteur du XX^e ou XXI^e siècle et la traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte.

Remarques sur les épreuves orales :

- Le temps de préparation est de 1h, sauf pour l'épreuve d'étude synthétique en lettres modernes, qui se prépare en 1h30.

- Approche des sciences humaines : l'épreuve consiste dans la présentation et l'analyse d'un texte extrait d'une œuvre dite de sciences humaines, suivies d'un entretien avec le jury. Six ouvrages sont au programme, renouvelés pour moitié chaque année.

* Les professeurs de khâgne du lycée Schweitzer organisent des jurys pluridisciplinaires pour préparer les étudiants à cette épreuve, et leur fournissent des dossiers.

B/ Admission sur dossier

Depuis la rentrée 2017, l'ENS Lyon a mis en place une [procédure d'admission au diplôme de l'ENS sur dossier](#). Peuvent candidater les étudiants ayant validé un niveau L2 (dans ce cas, l'admission se fait en L3 du diplôme de l'ENS) ou un niveau L3 (dans ce cas, admission en M1). Durant l'année 2017-2018, 88 étudiants ont été admis en lettres, sciences sociales et humaines grâce à cette nouvelle procédure (soit 43 % des effectifs de l'ENS en L3 et M1). Ils bénéficient du statut d'étudiant-normalien (différent de celui de normalien-élève) et bénéficient ainsi d'une solide formation à la recherche.

Le recrutement repose sur l'examen attentif du dossier de candidature, notamment les résultats académiques, la lettre de motivation et les lettres de recommandation.

II. Écoles de commerce et de management

A/ [ECRICOME](#) :

Épreuves écrites : les deux écoles regroupées dans le groupe Ecricome adoptent pour l'écrit de leurs concours la totalité des épreuves d'admissibilité des ENS (BEL). Les coefficients appliqués à ces épreuves sont propres à chacune des écoles.

Épreuves orales :

- Anglais + une deuxième langue (vivante ou ancienne) : épreuves communes aux cinq écoles.
- Entretien individuel de motivation : propre à chaque école.

Neoma Business School	Kedge Business school	
5	5	Lettres
5	4	Philosophie
3	4	Histoire
4	4	Géographie
4	5	LV
4	3	Spécialité
4	4	Anglais
4	3	2ème langue
7	12	Entretien

B/ [BCE](#) :

La Banque commune d'épreuves (BCE) regroupe 25 écoles de commerce, parmi lesquelles les trois grandes « parisiennes » (HEC, ESSEC, ESCP) et un grand nombre d'écoles supérieures de commerce de province (Audencia-Nantes, ESC Rennes, EDHEC). Consultez la [brochure de présentation de la BCE](#).

L'admissibilité à ces concours repose sur l'addition de deux données :

- la moyenne obtenue aux épreuves de l'ENS ; cette moyenne est affectée d'un coefficient allant de 5 à 16 selon les écoles
- les notes obtenues aux épreuves propres au concours B.C.E. auquel doit se présenter le candidat dans l'option « Lettres et sciences humaines ».

Ces épreuves de la BCE peuvent comporter, outre des dissertations en lettres, philosophie, histoire, géographie (en 4 heures), deux épreuves de langues (la 2ème langue pouvant être une langue ancienne), une contraction de textes ou une synthèse de textes, en 3 heures.

Les épreuves orales d'admission comportent des modalités diverses.

III. Instituts d'études politiques (IEP)

A – Instituts d'Etudes Politiques membres de la BEL

L'admissibilité aux concours d'entrée des IEP d'Aix-en-Provence, Lille et Lyon repose entièrement sur les épreuves de la BEL. Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à cette nouvelle voie d'accès doivent s'inscrire à la BEL et cocher la case « IEP » dans le logiciel d'inscription. Ils doivent ensuite s'inscrire directement en ligne sur le site de chaque IEP. Chaque IEP propose une liste de master dans laquelle l'étudiant doit faire un seul choix.

Chaque IEP fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à la BEL, parmi les admissibles et sous admissibles, une barre d'admissibilité (jusqu'à 20 places par IEP). Chaque IEP convoque les candidats déclarés admissibles pour un entretien de motivation.

Les admis « carrés » (i.e. à l'issue d'une année de khâgne) se voient imposer avant intégration définitive à l'IEP l'année suivante une année d'études supplémentaire soit en khâgne (« cubes »), soit à l'université afin d'obtenir un L3, indispensable à l'inscription en M1.

Les admis « cubes » (i.e. à l'issue de deux années de khâgne) intègrent l'IEP en 4ème année d'études dès la rentrée qui suit leur admission.

Remarque : Les procédures d'accès direct en 4^e année d'études, propres à chaque IEP, sont maintenues, y compris dans les IEP membres de la BEL. Cependant, les candidats inscrits aux IEP via la BEL ne peuvent s'inscrire à la procédure classique d'admission en cycle master. Les étudiants sont invités à opter pour l'une ou l'autre de ces deux voies d'accès.

B – Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye – admission en 4^e année

Créé en 2014, le 10^e IEP de France propose une [procédure d'admission directe en 4^e année](#). Elle s'adresse aux étudiants ayant validé une licence, mais également les élèves des CPGE littéraires « cubes », voire « carrés ». A la rentrée 2018, une vingtaine de places ont ainsi été pourvues. Pour les étudiants « carrés » de CPGE, un cursus préparatoire d'une année avant l'accès en 4^e année est mis en place.

La procédure d'admission se déroule en deux phases : une phase d'admissibilité par l'étude du dossier (résultats académiques, lettre de motivation, le cas échéant attestation d'admissibilité à une grande école, certificat de niveau de langue anglaise...); une phase d'admission qui prend la forme d'un entretien avec une commission de deux personnes. Un classement des dossiers est effectué à partir des notes et appréciations portées pour chaque candidature.

C - Sciences Po - Paris – admission en Master

La [procédure d'admission à Sciences Po - Paris en 4^e année d'études](#) (cycle du diplôme) est ouverte aux khâgneux « cubes » selon les modalités suivantes :

- Une phase d'admissibilité composée d'une double évaluation de dossier effectuée par deux membres académiques de Sciences Po. Sur le fondement de ces deux évaluations, le jury se prononce sur l'admissibilité du candidat.
- Une phase d'admission composée d'un entretien oral, à l'issue duquel la commission d'entretien délivrera un avis. Le jury d'admission fonde sa décision sur l'ensemble du dossier du candidat et sur l'avis motivé de la commission.

Les candidats déclarés admissibles sont invités à passer un entretien devant une commission composée au moins d'un représentant du Directeur de Sciences Po et d'un enseignant de Sciences Po. Cet entretien d'une vingtaine de minutes a pour objet d'évaluer la motivation du candidat, son esprit critique ainsi que sa capacité à développer une réflexion personnelle et argumentée. Il s'agit notamment d'évaluer la motivation du candidat pour entreprendre des études à Sciences Po, la cohérence de son projet personnel et professionnel, les atouts et le potentiel dont il dispose pour réussir ses études à Sciences Po. De plus, le candidat devra témoigner au cours de l'entretien de son ouverture

d'esprit et sa curiosité. L'entretien n'a pas pour vocation de tester les connaissances du candidat, même si quelques questions (d'actualité par exemple) pourront lui être posées.

IV. École spéciale militaire de Saint-Cyr

L'École est rattachée à la B.C.E. pour les épreuves écrites d'admissibilité.

Les épreuves orales d'admission par la voie littéraire sont les suivantes :

- Commentaire entretien en littérature ou philosophie.
- Commentaire entretien sur les problèmes contemporains en histoire ou géographie.
- Épreuves de L.V.A. + L.V.B. ou langue ancienne.
- Épreuve facultative de langue.
- Épreuve de mathématiques portant sur le programme de première et de terminale L.
- Un bon niveau physique est exigé : la phase d'admissibilité comporte des épreuves sportives.

Consultez le [rapport du jury](#) du concours 2017.

V. Celsa (École des hautes études en sciences de l'information et de la communication)

L'École, rattachée à la Sorbonne, prépare aux métiers du journalisme, de la communication, du marketing et des ressources humaines. Elle propose aux khâgneux Lyon et Ulm, outre la voie d'accès habituelle sur concours à l'issue de la L2, un recrutement fondé sur les épreuves de la BEL. Les candidats inscrits au concours Celsa, ayant obtenu aux épreuves BEL des notes supérieures à un total défini par l'école, sont déclarés admissibles au concours Celsa.

L'admission peut ensuite se faire à deux niveaux d'étude :

Les candidats « carrés » accèdent [à l'école au niveau L3](#) après avoir satisfait à deux épreuves orales :

- Épreuve d'Anglais évaluant le niveau de compréhension auditive et l'expression orale.
- Entretien avec le jury visant à apprécier les motivations et l'adéquation du profil du candidat au parcours choisi parmi les cinq proposés en L3 : Communication des entreprises et des institutions, Médias et communication, Management de la communication, Marketing, publicité et communication, Ressources humaines et communication.

Les candidats « cubes » sont admis [au niveau M1](#) s'ils choisissent le parcours « Information et communication » spécialité « Journalisme » après avoir satisfait à trois épreuves d'admission :

- Épreuve écrite de questionnaire d'actualité.
- Épreuve de questions portant sur un dossier de dépêches
- Épreuve orale d'anglais (compréhension d'un texte et conversation).
- Entretien avec le jury.

À l'issue des deux ou trois années d'études menées au Celsa, l'école délivre un master à ses étudiants selon le profil qu'ils ont choisi.

VI. ISMAPP (Institut supérieur du management public et politique)

L'école délivre un master en stratégie et décision publique et politique.

Le recrutement se fait pour les khâgneux à deux niveaux : [niveau L3 pour les « carrés »](#), M1 pour les « cubes ».

Dans les deux cas, les conditions de recrutement sont identiques selon 3 temps :

- Dossier « d'expression d'intérêt » envoyé au candidat immédiatement après son inscription au concours, à renvoyer à l'école dans le mois qui suit.
 - Épreuves écrites de la BEL (voie Lyon ou Ulm)
 - Épreuves orales sous la forme de 2 entretiens :
 - Entretien sur un sujet de société
 - Entretien de sensibilité à la sphère publique et politique mené à partir du dossier d'expression d'intérêt.
- Le total des notes obtenues aux épreuves de la BEL et aux entretiens détermine l'admission à l'ISMAPP.

VII. Écoles d'interprétariat et de traduction

A - ESIT (École supérieure d'interprètes et de traducteurs, Paris 3 - Sorbonne nouvelle)

Cette école délivre un master de traduction et un master d'interprétation de conférence, ainsi que le master européen d'interprétation de conférence (EMCI).

L'admissibilité ou la sous-admissibilité à la BEL (voie Lyon ou Ulm) confère au candidat l'admissibilité à l'E.S.I.T., sous réserve de l'appréciation par le jury des notes obtenues aux épreuves de L.V.

L'admission se fait à partir de deux épreuves :

- Épreuve écrite de synthèse et de traduction portant sur un texte de langue étrangère d'environ 1200 mots (le plus souvent article de journal) dont il est demandé de réaliser en français une synthèse en 400 mots et de traduire une partie (environ 120 mots).
- Épreuve d'expression écrite en langue étrangère sur un sujet d'ordre général.

Les candidats « carrés » admis à l'ESIT n'intègrent l'école que l'année suivante. Ils doivent préalablement avoir validé une L3 à l'université ou avoir suivi une deuxième année de khâgne. Un séjour prolongé à l'étranger est vivement recommandé. Les candidats « cubes » admis intègrent l'école en M1 dès la rentrée qui suit leur admission.

B - ISIT (Institut de Management et de communication interculturels)

Quelles que soient les modalités d'accès à l'institut, le candidat doit souscrire, de façon impérative, à une condition préalable, l'étude d'au moins deux langues étrangères (allemand, anglais, chinois, espagnol ou italien). La pratique de l'anglais est obligatoire.

L'accès se fait au niveau L3 pour les candidats « carrés » et au niveau M1 pour les « cubes ».

Les « carrés » ayant obtenu aux épreuves de la BEL (voie Lyon ou Ulm) des notes supérieures à un total défini par l'institut sont déclarés admissibles au concours de l'ISIT. Si la combinaison des langues présentée par le candidat ne répond pas aux exigences de l'institut (cf. plus haut), l'admission ne sera prononcée qu'après le passage d'une ou deux épreuves complémentaires de langues. L'entrée à l'institut se fait au niveau L3.

Les « cubes » peuvent être déclarés admissibles à l'ISIT sous les mêmes conditions. Leur admission à l'institut au niveau M1 est subordonnée à l'examen des notes obtenues en langues vivantes. En cas de résultats jugés insuffisants, l'admission peut être prononcée au niveau L3.

VIII. École nationale des chartes

* La khâgne du lycée Schweitzer ne prépare spécifiquement pas au concours de l'École ; le programme étudié est cependant en partie commun à ce concours.

L'École des Chartes prépare aux métiers de la conservation du patrimoine écrit. Elle recrute des étudiants après deux ans de classe préparatoire, suivant deux modalités. La section A s'adresse à des historiens, spécialistes d'histoire médiévale et moderne, d'un très bon niveau en langues anciennes ; ces candidats ont généralement suivi un cursus dans une classe préparatoire spécifique.

Le concours de la section B repose sur un programme proche de celui de la BEL et comporte les épreuves suivantes :

- À l'écrit :
 - Composition française hors-programme mais dont le sujet est en rapport avec le thème au programme des ENS
 - Composition ou commentaire de document historique (histoire moderne), sur un programme spécifique à l'École.
 - Composition d'histoire contemporaine, sur le programme de la BEL.
 - Épreuve d'option : version latine / grecque (commune au concours de l'ENS Ulm) ou composition de géographie / d'histoire des arts.
 - Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère.
 - Seconde épreuve d'option : version de langue vivante ou composition d'histoire médiévale.
- À l'oral :
 - Histoire médiévale.
 - Histoire moderne.
 - Histoire contemporaine.
 - Conversation dans la première langue vivante étrangère.
 - Conversation dans la seconde langue vivante étrangère ou version latine / grecque ou interrogation de géographie / d'histoire des arts.

L'école délivre un diplôme d'archiviste paléographe, un master dédié à l'histoire et aux nouvelles technologies, un doctorat en histoire. Tout comme les élèves normaliens, les élèves chartistes sont fonctionnaires et rémunérés.

IX. Validation des études par les universités

À l'issue de sa première année de khâgne, un étudiant reçoit des crédits d'enseignement qui l'autorisent à s'inscrire en troisième année de licence (L3) dans l'université de son choix. Un étudiant ayant choisi de redoubler l'année de khâgne se voit proposer la validation des acquis de cette année supplémentaire, se trouvant ainsi autorisé à s'inscrire en master 1^{ère} année (M1). Il arrive qu'il doive subir avec succès une épreuve complémentaire relevant de la nature du cursus qu'il a choisi. L'admissibilité ou la sous-admissibilité à l'ENS confèrent de droit aux étudiants la validation sollicitée.

X. Masters de l'ENS et Préparation à l'agrégation

L'ENS de Lyon et l'ENS Ulm offrent toutes deux aux étudiants (anciens khâgneux ou non) la possibilité de [poursuivre des études](#) en leur sein selon plusieurs conditions.

L'ENS de Lyon admet des étudiants à l'issue de leur licence, au statut d'auditeurs de master et leur permet ainsi d'avoir accès à la préparation de l'une des spécialités du master « Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales » proposé par l'école. Les auditeurs ainsi admis bénéficient des cours, du tutorat et du suivi de leur cursus. L'admission à ce statut d'auditeur se fait sur dossier. De la même façon sont admis sur dossier des auditeurs d'agrégation bénéficiant à ce niveau de la même formation que les élèves de l'école.

L'ENS Ulm propose une formation permettant l'achèvement d'une licence et l'obtention d'un master. A l'issue de trois ans d'études, cette formation est sanctionnée par un diplôme propre à l'école, intitulé « Diplôme de l'ENS », dans le cadre des départements de Sciences de l'antiquité, Littérature et langages, Philosophie, Histoire, Géographie. Le recrutement dans cette formation se fait sur dossier et après entretien devant une commission. Une préparation à l'agrégation est également proposée à des étudiants extérieurs à l'école, sélectionnés sur dossier.